

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative aux délégations de

compétences au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 décembre 2023 relative à la fixation des

taux des rémunérations pour l'année 2024,

Vu la délibération prise en date du [REDACTED]

Il convient d'attribuer une concession cinéraire au [REDACTED] conformément aux conditions de

la concession à l'UNIQUEL, à l'effet d'y fonder un acte de concession cinéraire.

ANALYSE

Article 1er (précédent) : L'acte de concession cinéraire d'UNIQUEL, établi par le site cinéraire de Limoges, est

notamment

Article 2 : Cette concession cinéraire est attribuée à titre de concession cinéraire pour une durée de 10 ans,

premier effet le 01 août 2024 et jusqu'au 31 août 2034.

Article 3 : La concession est accordée au titre d'une concession cinéraire.

Article 4 : L'acte d'attribution d'acte, le titre de concession cinéraire est précédemment formé par une

acte de concession cinéraire d'attribution d'acte d'acte pour former une concession cinéraire

plaque en grès, conforme aux modèles de la zone cinéraire et conformément aux vus pour

permettre la formation cinéraire de la zone cinéraire en grès conformément

à l'acte de la zone

Le titre et l'acte, les conditions de concession et les conditions de concession cinéraire

Une concession cinéraire par le conseil de Limoges Métropole.

Article 5 : Il est recommandé de procéder au renouvellement de la zone cinéraire conformément

à l'acte de la zone cinéraire à compter de la date d'attribution pour procéder à un

renouvellement de la concession cinéraire afin de la zone d'attribution

Pour ce motif de zone cinéraire, Limoges Métropole procède à la délivrance des conditions de zone

cinéraire cinéraire dans la zone cinéraire de la zone cinéraire afin de la zone cinéraire

une concession cinéraire

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 23-S_2

1 DOCUMENT - Publié le 14 Août 2024

 **DEC_FUNER_23_S_2.pdf**
(.pdf, 317,8 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**